



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CC-DC-2026-076

L'an deux mil vingt six, le trois septembre, à 18h30, le Conseil communautaire s'est réuni Salle des Fêtes de Mayac, après convocation légale en date du 27 août 2026, sous la présidence de **M. Bruno LAMONERIE**.

Étaient présents : M. GADAUD Joël, M. LAMONERIE Bruno, M. VILLA Guilhem, M. ROCHE Jean-Philippe, M. EYMERY Claude, M. BEAU Dominique, Mme DUCROCQ Corinne, Mme CHOURY Elodie, M. ROUSSEAU Philippe, Mme SAGNE Alexandra, M. BOULEDROUA Daoud, Mme GIRIAT Patricia, M. MORAND Jimmy, M. BIDAUT Alexandre, Mme REYNAUD-LASTERNAS Marianne, M. BOULANGER Jean-Christophe (arrivé en cours de séance), M. POUQUET Alain, M. QUEMERE Jean-Michel, M. GRUWE Olivier, M. MACETTI Sylvain, M. CELERIER Vincent, M. TOURADE François, M. MAUREL Patrick, Mme POUYADOU Maryse, M. SUTOUR Pierre, M. CIPIERRE Francis, Mme FARNIER Isabelle, M. ALLARD Christophe, M. PEYRAT Joël, M. DUSSUTOUR David, M. COSTE Gilbert, M. CAILLAUD Philippe, Mme OUDIN Sophie, Mme ALTIER Annie, M. BARONNET Laurent, M. ENGLERT Michel, M. SEGUI Jean-Marie, M. TALLET Thierry, M. BLONDY Jérôme, M. CEYRAT Serge, M. LAGUYONIE Christian, M. GOUDAL Jérôme, Mme LABROUSSE Marie-Françoise.

Étaient absents excusés : M. FAURE Philippe, Mme COUSTILLAS Stéphanie, M. PAILLER Lionnel, M. MAUREAU Gaëtan.

Étaient absents non excusés : -

Pouvoirs : Mme COUSTILLAS Stéphanie en faveur de M. ROCHE Jean-Philippe, M. PAILLER Lionnel en faveur de Mme CHOURY Elodie.

Secrétaire de séance : M. Guilhem VILLA.

Nombre de membres

En exercice : 45	Quorum : 23	Présents : 42	Pouvoirs : 2
------------------	-------------	---------------	--------------

Résultat du vote

Votants : 44	Pour : 44	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

OBJET : Modification des statuts

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-5

Vu l'arrêté préfectoral n°2000-181 du 20 décembre 2000 modifié, autorisant la création de la Communauté de Communes du Pays de Lanouaille ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DDI/2016/0178 du 15 septembre 2016 portant extension au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté de Communes du Pays de Lanouaille aux communes de la Communauté de Communes Causses et Rivières en Périgord, à l'exception de la commune de Savignac les Églises ;

Vu l'arrêté préfectoral n°24.2017.06.02.004 du 2 juin 2017 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Lanouaille, notamment pour que celle-ci se dénomme Isle Loue Auvézère en Périgord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Isle Loue Auvézère en Périgord ;

Monsieur le Président indique qu'il est opportun de modifier les statuts.

- A la suite de la vente de la Maison médicale de Lanouaille, et afin de ne pas faire obstacle aux projets communaux visant à lutter contre la désertification médicale, le retrait de la compétence en matière de maisons de santé est judicieux.
- Par ailleurs, la compétence "Actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse" est **non communautaire** et assimilée à une composante de l'Action sociale. Elle sera intégrée dans l'intérêt communautaire.

AR PRÉFECTURE
024-242401024-20260903-CC_DC_2026_076-DE
Reçu le 08/09/2026

Après avoir pris connaissance de la proposition de modification des statuts, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité

- **ADOpte** les statuts modifiés tels que proposés
- **APPORTE** une modification complémentaire à l'article 8
- **RAPPELE** que les statuts modifiés tels qu'annexés seront soumis à la validation des Conseils municipaux des communes membres dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la présente délibération

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Nontron et publication par voie d'affichage le 08/09/2026



Pour extrait certifié conforme
Le Président, M. Bruno LAMONERIE

Le Secrétaire de séance, M. Guilhem VILLA.

AR Prefecture

024-242401024-20260903-CC_DC_2026_076-DE
Reçu le 08/09/2026